



**MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**  
**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

Lors d'une séance tenue le **1<sup>er</sup> mai 2023**, le conseil municipal de la municipalité de **L'Islet** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS, LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, LE ZONAGE ET LES DÉROGATIONS MINEURES**

Ce projet de règlement modifiera le règlement sur les permis et les certificats numéro 255-2021, le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats numéro 256-2021, le règlement de zonage numéro 158-2013 et le règlement de dérogations mineures numéro 108-2008 actuellement en vigueur dans la municipalité de L'Islet afin d'assurer la concordance avec le *Règlement numéro 02-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* lequel permet d'autoriser les résidences de tourisme de plus d'une unité d'hébergement par terrain et d'assouplir les normes concernant l'implantation des conteneurs, ainsi que de modifier les dispositions sur les abris temporaires hivernaux et sur les travaux et constructions nécessitant une demande de permis ou certificat.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 5 JUIN 2023 À 18 H  
AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC À L'ISLET.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de L'Islet. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (Ra, Rb, Rc et Rd), mixtes (Mi, Mm et Mt), publiques (P), commerciales (Ca et Cb), récréotouristiques (Rt), industrielles (Ia, Ib et Ic), agricoles (A), îlots déstructurés (Ad1, Ad2 et Ad3), agroforestières (Af), villégiature (Rv) et de conservation (E).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet au 284, boulevard Nilus-Leclerc.

Donné ce 25 mai 2023.

Madame Marie Joannis  
Directrice générale/Greffière-trésorière